



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Inspection of Boilers	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ755-182418/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EQ755-182418	Date 2018-05-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-009-7529	
File No. - N° de dossier TOR-8-41007 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holvec, Monique	Buyer Id - Id de l'acheteur tor009
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2062 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 001 à l'invitation à soumissionner vise à apporter les changements ci-dessous :

A) Questions et réponses

Modification :

A) Questions et réponses

Q1 : En ce qui concerne l'annexe « G » – Critères d'évaluation technique, section 1. Critères techniques obligatoires O1 et O2 :

O1	<p>Le soumissionnaire et tout le personnel employé aux fins de l'exécution des exigences techniques doivent posséder un certificat de compétence valide et valide délivré en vertu du Règlement de l'Ontario 220//01, art. 12 Chaudières et appareils sous pression conformément à la <i>Loi sur les normes techniques et la sécurité</i>, 2000.</p> <p>Pour le démontrer, le soumissionnaire doit soumettre à chaque employé affecté à l'exécution de cette exigence une copie de son certificat de compétence valide et à jour.</p> <p>Si les documents de certification ne sont pas fournis avec la soumission, le soumissionnaire doit les soumettre à l'attention de l'autorité contractante dans les trois (3) jours suivant la demande de SPAC.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences d'un « organisme d'inspection autorisé » tel que défini dans le Code sur les chaudières et appareils à pression de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME).</p> <p>Pour le démontrer, le soumissionnaire doit fournir une copie valide et à jour de son certificat d'accréditation de l'agence d'inspection autorisée.</p> <p>Si les documents de certification ne sont pas fournis avec la soumission, le soumissionnaire doit les soumettre à l'attention de l'autorité contractante dans les trois (3) jours suivant la demande de SPAC.</p>

Une seule organisation en Ontario répond au critère relatif au certificat de compétence et est reconnue comme un organisme d'inspection autorisé tel que défini dans le Code sur les chaudières à pression de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), soit la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS). Serait-il possible d'assouplir cette exigence ou le but est-il que toutes les autres entreprises d'inspection tierces coordonnent auprès de la CNTS l'exécution de la portée de ces travaux?

R1 : La CNTS est la seule organisation en Ontario étant reconnue comme un organisme d'inspection autorisé par l'ASME, mais il y a plusieurs sociétés détenant l'accréditation à titre d'organisme d'inspection autorisé du National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors. L'accréditation à titre d'organisme d'inspection autorisé (NB-369) du National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors sera acceptée pour cette demande de propositions.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ755-182418/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ755-182418

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41007

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor009
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les entreprises d'inspection ne sont pas tenues d'assurer la coordination avec la CNTS puisque la portée des travaux comprend l'inspection (interne et externe/non destructive) de chaudières et d'appareils à pression qui sont déjà en service.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.